

SUR LA SUPPRESSION DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES D'HALLUIN

Par Décret du 29 mai 2008, le Conseil de Prud'hommes d'HALLUIN a été supprimé.

Les procédures en cours devant ce Conseil de Prud'hommes, ainsi que toutes celles devant tous les autres Conseils de Prud'hommes supprimés, sont transférées au Conseil de Prud'hommes désormais compétent, sans qu'il y ait lieu de renouveler les actes, formalités et jugement régulièrement intervenus antérieurement à la date de leur suppression.

Néanmoins ce transfert souffre une exception, à savoir les convocations, citations et assignations données aux parties et aux témoins afin de comparution personnelle.

La date d'entrée en vigueur est fixée au 3 décembre 2008.

Le Conseil de Prud'hommes de TOURCOING sera, à compter de cette date, compétent pour les communes du ressort du Tribunal d'Instance de TOURCOING ainsi que pour celles de COMINES et VERWICQ SUD.

Vous pouvez joindre le Conseil de Prud'hommes de TOURCOING situé 65 rue de Gand au 03.20.01.40.80 ou par mail à l'adresse : cph-tourcoing@justice.fr